



École du Petit Chemin

Chemin de la Waronche, 18
1471 Loupoigne (Genappe)
067/77.23.56 - 0479/27.90.76
direction@asblstjean.be



LIVRET DE RENTRÉE

2024 - 2025

BIENVENUE

à l'école du

Petit Chemin



Le MOT de LA DiRECTRice



Chers parents,

Au nom de toute l'équipe éducative, je vous souhaite la **BIENVENUE** à l'**Ecole du Petit Chemin** pour cette nouvelle rentrée.

Les vacances d'été ne vous auront certainement pas apporté le soleil espéré pour la saison mais nous nous efforcerons de faire briller celui-ci au sein de notre école et dans le cœur de votre enfant.

Je vous souhaite une année **HEUREUSE, ÉPANOISSANTE, remplie de DÉCOUVERTES, de RENCONTRES... et de SÉRIEUX TRAVAIL !**

Ce livret de rentrée est un **PREMIER BONJOUR**, un accueil mais aussi une source de **RENSEIGNEMENTS** divers. Il contient beaucoup d'**INFORMATIONS UTILES** sur l'école : son organisation, le nom des institutrices et instituteurs, les horaires, les dates des congés et des fêtes ...

Gardez ce carnet précieusement, il sera complété par des informations ponctuelles dans le courant de l'année.

Nous vous remercions vivement de nous avoir confié vos enfants.

Leur éducation et leur instruction dépendent pour une large part de notre entière et franche **COLLABORATION**. Vous pouvez compter sur notre dévouement.

En retour, nous sollicitons **VOTRE PARTICIPATION** à ce travail entrepris pour le plus grand bien de vos enfants.

En vous souhaitant le meilleur, je vous dis à très bientôt.

Nancy LAURIERS
Directrice



Les réunions parents / enseignants

Plusieurs réunions parents-enseignants auront lieu au cours de l'année scolaire. Nous vous demandons d'y assister.

Si, en dehors de ces réunions, vous désirez vous entretenir en particulier avec un membre du personnel, demandez un rendez-vous en dehors des heures de cours **par mail ou via le journal de classe**. N'hésitez pas à le rencontrer et à lui parler de ce qui vous préoccupe.

La PREMIÈRE RÉUNION D'INFORMATION destinée aux parents aura lieu **LE VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024**. Nous vous attendons dans la salle de gymnastique **DÈS 18H00**.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents s'ils vous accompagnent.



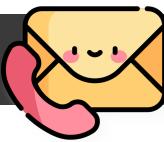
L'horaire des cours

Les élèves sont attendus dès **08h15** (en dehors de la garderie) en classe pour les maternelles et dans la cour de récréation pour les primaires.

Les parents des classes maternelles peuvent rester en classe jusqu'à 08h40.

TOUS LES ÉLÈVES SONT À L'ÉCOLE DÈS 08h30.

Les cours se terminent à **15h15** (le **mercredi à 12h10**).



Les contacts

LA DIRECTION

Nancy Lauriers

PRÉSENTE À L'ÉCOLE LE LUNDI APRÈS-MIDI ET LE MERCREDI



067/77.16.37
0479/27.90.76



direction@asblstjean.be



Pour prendre un rendez-vous avec la directrice.
Pour toute information non administrative.

LE SECRÉTARIAT



067/77.16.37



secretariat@asblstjean.be



Pour annuler un repas chaud.
Pour une explication sur une facture.
Pour obtenir un document administratif.

L'ÉCOLE DU PETIT CHEMIN

067/77.23.56



SITE INTERNET : ecoledupetitchemin.be



Pour prévenir d'une absence.

LES MEMBRES DU POUVOIR ORGANISATEUR

Yves
BULTOT

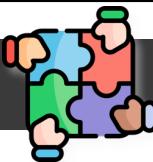
Benoit
CAPRASSE

Cédric
PRAILLET

Pierre
WELSCH

AUTRES

L'AMICALE DES PARENTS	Président : Michaël Durbecq mdurbecq@gmail.com
LE VTT CHENAPPAN	Président : Benoit Thunis vttchenappan@gmail.com
LE CENTRE PMS	Rue des Liégeois, 7 à 1348 Louvain-la-Neuve 010/41.47.35
LE CENTRE DE SANTÉ (PSE)	Boulevard des Archers, 14 à 1400 Nivelles 067/21.47.35



La présentation de l'équipe



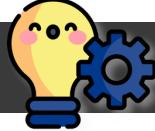
EN MATERNELLE

Accueil – M1	<p>Madame Justine C. et Madame Justine L. (le jeudi)</p> <p>Une puéricultrice sera également présente à l'école.</p>
M2 – M3	<p>Madame Virginie et Madame Justine L. (le vendredi)</p>
Psychomotricité	Madame Laura (le jeudi)
Dans toutes les classes, un éveil religieux et un éveil aux langues seront proposés à des moments spécifiques de la semaine par les institutrices.	

EN PRIMAIRE



P1 – P2	Madame Céline et Monsieur Arnaud
P3 – P4	Madame Marie et Monsieur Arnaud (le mercredi)
P5 – P6	Madame Amélie
L'éveil aux langues	Il est donné par Madame Céline en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} primaire.
La religion	Elle est assurée par Monsieur Arnaud dans toutes les classes.
La gymnastique	Madame Anaëlle
La natation (de la P1 à la P4)	Madame Christine accompagnée de 2 moniteurs de l'ASBL Promosport à l'Aquacenter « Les Bons Villers ».



Notre projet d'établissement*

École du Petit Chemin

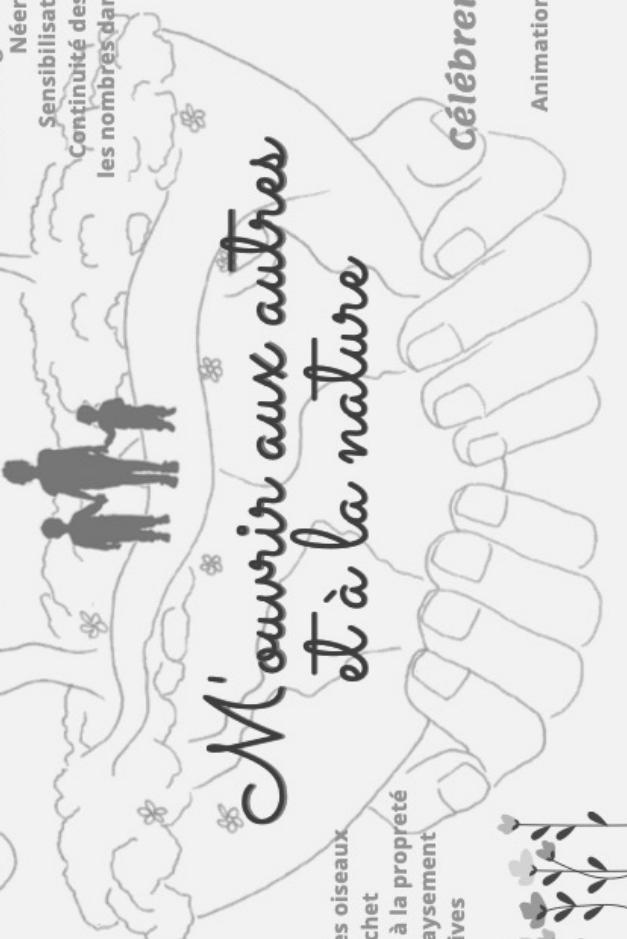
Vivre ensemble

Communication non violente
Parrainage maternelles / primaires
Accueil du matin
Respect de soi et de l'autre
Conseil de classe
Règles de vie de la classe et de l'école

Apprendre

Ateliers autonomes
Activités inter-classes
Différenciation des apprentissages
L'enfant comme levier d'apprentissage
Méditation / Yoga
Star du moment
Éveil aux langues de l'accueil à la P2
Néerlandais de P3 à P6
Sensibilisation au numérique
Continuité des apprentissages :
les nombreux dans tous leurs états

M'ouvrir aux autres et à la nature



Projets

Bibliobus
Observation des oiseaux
Vers le zéro déchet
Sensibilisation à la propreté
Classes de dépaysement
Activités sportives

Célébrer ensemble

Fêtes d'école
Animations et célébrations

* Il sera mis à jour dans le courant de l'année.



L'accueil extrascolaire

Un personnel d'encadrement et d'animation accueille vos enfants, **en dehors des heures de cours.**

- Tous les matins de 07h15 à 08h30 : l'accueil est assuré par Muriel ou Sophie.
- Tous les après-midis de 15h25 à 18h00 : l'accueil est assuré par Alicia et Thierry et Caty.
- Le mercredi, les enfants sont conduits à la garderie de l'école Saint-Jean à partir de 12h25 avec le bus du transport scolaire (**demande préalable à faire au secrétariat de l'école. Pour pouvoir bénéficier de ce transport, il faut que l'enfant aille à la garderie TOUS les mercredis.**). Pensez également à prévenir l'enseignant de votre enfant afin qu'il soit informé.

TARIFS DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Arrivée entre 07h15 et 07h30	2 €
Arrivée entre 07h30 et 08h15	1,80 €
Départ avant 16h30	1,50 €
Départ entre 16h30 et 17h30	2 €
Départ entre 17h30 et 18h00	2,50 €
Mercredi après-midi	1,50 € / heure avec un maximum de 6 €
Amende de retard (après 18h00)	10 € / quart d'heure
Étude (si possibilité de l'organiser)	1,50 €

Garderie ET activités parascolaires

Parascolaires de 15h30 à 16h20 puis garderie jusqu'à 17h10 <u>maximum</u>	0,50 €
Parascolaires de 15h30 à 16h20 puis garderie entre 17h10 et 18h00	2 €
Parascolaires de 16h20 à 17h10 avec garderie AVANT	1,50 €
Parascolaires de 16h20 à 17h10 avec garderie AVANT et départ entre 17h10 et 18h00	2 €



L'agenda



CONGÉS SCOLAIRES

Fête de la FWB	le vendredi 27 septembre 2024
Congé d'automne	du lundi 21 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024
Jour de l'Armistice	le lundi 11 novembre 2024
Vacances d'hiver	du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025
Congé de détente	du lundi 24 février 2025 au dimanche 9 mars 2025
Lundi de Pâques	le lundi 21 avril 2025
Vacances de printemps	du lundi 28 avril 2025 au dimanche 11 mai 2025
Jeudi de l'Ascension	le jeudi 29 mai 2025
Lundi de Pentecôte	le lundi 9 juin 2025
Début des vacances d'été	le samedi 5 juillet 2025



FESTIVITÉS

Réunion de rentrée	le vendredi 13 septembre à 18h00
VTT Chenappan	le dimanche 29 septembre 2024
Journée services	le samedi 23 novembre 2024
Goûter de Noël	le vendredi 20 décembre 2024
Souper d'école	le samedi 22 mars 2025
Fancy-fair	le samedi 28 juin 2025



CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES

Journée 1	le vendredi 4 octobre 2024
Journée 2	le mardi 15 octobre 2024
Journée 3	le mardi 19 novembre 2024
Pour les P1 - P2 uniquement	le lundi 20 janvier 2025
Pour les P5-P6 uniquement	dans le courant du mois de janvier (date à confirmer)



Le courrier pour les parents

Les communications aux parents se font de manière électronique **via Konecto-Sdui**.



Les anciens comptes Konecto ne sont plus valables depuis le 5 juillet 2024.

Pour se connecter à Konecto-Sdui, **vous devez vous inscrire avec votre code d'activation**.

Chaque code d'activation n'est **VALABLE QU'UNE SEULE FOIS** pour la première inscription (c'est-à-dire qu'il n'est plus valide après la première inscription). **LE CODE D'ACTIVATION N'EST PAS UN MOT DE PASSE**.

Si vous ne l'avez pas encore, vous le recevrez dans le journal de classe de votre enfant.

Vous pouvez utiliser Konecto-Sdui soit sur votre ordinateur, soit sur votre smartphone ou tablette.



Sur l'ordinateur :

1. Ouvrez un navigateur Internet (par exemple Microsoft Edge, Mozilla Firefox, Google Chrome, Apple Safari, ...).
2. Saisissez sdui.app dans la barre de recherche.



Sur smartphone / tablette :

1. Téléchargez l'application « Konecto-Sdui ». Lorsque vous ouvrez l'application pour la première fois ou lorsque vous allez sur le site web, vous verrez l'écran suivant :



Bienvenue chez Konecto-Sdui !
Konecto-Sdui permet une communication sécurisée dans les établissements pour lesquels la protection des données revêt une importance particulière : par exemple les écoles et les garderies.

2. Cliquez sur « Trouver un établissement ». 

3. Entrez « **Ecole Saint-Jean** », ou « **1470** » dans le champ de saisie et sélectionnez notre école parmi les écoles proposées. Vous serez alors redirigés vers la page de connexion de l'école. L'école du Petit Chemin fait partie de l'ASBL Ecole Saint-Jean.
4. Pour votre première connexion sur Konecto-Sdui, cliquez sur « **S'inscrire maintenant** ». Entrez votre code d'activation. Veuillez faire attention aux lettres majuscules et minuscules. Sélectionnez ensuite « **Activer le compte** » et suivez les étapes d'inscription.
5. Lors du processus d'inscription, vous définissez vos données de connexion personnelles. **Veuillez en prendre note afin de pouvoir vous reconnecter par la suite.**
6. Lorsque l'enregistrement est terminé, votre code d'activation Konecto-Sdui est donc invalide.



Psychomotricité (en maternelle), Gymnastique et natation (en primaire)

Tous les cours sont **obligatoires**. Pour un développement global et harmonieux de votre enfant, ces cours sont très importants.

Les élèves de maternelles auront deux périodes de 50 minutes de psychomotricité par semaine.

A partir du **4 septembre**, les élèves de P1 à P4 suivront un cours de natation à la piscine des Bons Villers. Ce cours aura lieu tous les quinze jours et est obligatoire. Le prix demandé comprend la location de la piscine et le transport en car. Afin que les élèves apprennent correctement à nager, le Pouvoir Organisateur engage deux moniteurs de l'ASBL Promosport à ses propres frais.

Les certificats médicaux ne pourront plus être déduits de l'abonnement que nous devons prendre pour les élèves.

Les élèves de P1 à P4 auront une heure (ou deux heures) de gymnastique par semaine.

Les élèves de P5 auront trois heures de gymnastique par semaine et les élèves de P6 auront deux heures de gymnastique par semaine.

Un équipement en ordre est indispensable pour profiter pleinement de ces cours.

POUR LE COURS DE GYMNASTIQUE : l'élève (pour les primaires) portera un short bleu ou noir, une paire de sandales de gymnastique (à partir de la P3, des baskets de sport, autres que celles portées aux pieds, seront nécessaires, elles peuvent être reprises après le cours) et le tee-shirt avec le logo de l'école ou un tee-shirt de même couleur. Le tout sera marqué au nom de l'élève et mis dans un sac en tissu. Ni montre, ni bijou, ni chaîne ne seront tolérés pendant le cours.

POUR LE COURS DE NATATION : l'élève aura un bonnet de natation, un maillot de bain (pas de bikini ni de short) et un essuie. Le tout dans un sac que l'élève ramènera à chaque fois à la maison.



Les repas chauds

L'école propose un service « repas chauds » aux tarifs suivants :

potage	maternelles	primaires
0,80 €	3,95 € / jour (plat + dessert)	4,95 € / jour (plat + dessert)

Comme les années précédentes, la commande des repas se fera par le biais de Konecto-Sdui le mois précédent.

Le paiement sera effectué au plus tard pour le 20 de chaque mois pour le mois suivant.

Lorsque votre enfant est absent et qu'il est inscrit aux repas chauds, nous vous demandons de **nous prévenir deux jours avant** (uniquement pour des maladies de plusieurs jours) par téléphone au **067/77.16.37** ou **par mail au secrétariat** (secretariat@asblstjean.be).

Dans le cas contraire, les repas non consommés ne pourront pas être déduits de la facture du mois suivant.



Les paiements

Nous voulons éviter que votre enfant vienne à l'école avec de l'argent.

Tous les frais (repas, excursions, ...) seront payés par virement sur le compte du secrétariat de l'école **BE59 7320 2842 8226** en y inscrivant **le nom, le prénom de l'élève, sa classe et la raison du paiement**.



Les frais scolaires 2024 - 2025

FRAIS SCOLAIRES OBLIGATOIRES

	Description	Quantité	Prix à l'unité
Accès à la piscine et transport en bus	Entrée à la piscine + transport en bus	Toutes les 2 semaines de septembre à juin de la P1 à la P4	6,70 € / séance
Activités culturelles, sorties pédagogiques, animations pédagogiques en classe par un organisme extérieur	Théâtre + autres activités définies en début d'année (en fonction des cycles et des projets)		<p>De la maternelle à la P3, les fournitures scolaires sont subventionnées par le décret « gratuité ».</p> <p>Pour les activités culturelles, sorties, animations pédagogiques, un maximum de 50 € peut être facturé de l'accueil à la P6.</p>
Séjour pédagogique avec nuitée	Classes de dépaysement pour les primaires	Du 2 au 4 avril 2025	Prix à définir

FRAIS SCOLAIRES FACULTATIFS

(Cette rubrique n'est pas applicable à l'ensemble du maternel ordinaire et spécialisé).

Achats groupés	Tee-shirt de l'école	1	10 €
----------------	----------------------	---	------

Hors mission d'enseignement, voici le tarif des services proposés :

	Description	Prix à l'unité
Accueil du temps de midi		Gratuit
Potage		0,80 €
Repas chauds	Maternelles	3,95 €
	Primaires	4,95 €
Garderies	⚠ Voir détails et explications en page 6	
Visite du photographe	À noter dans l'agenda : le 9 avril 2025	À définir en fonction des achats souhaités
Abonnement à des revues	Averbode, Bayard, L'école des loisirs, ...	Selon prix catalogue du fournisseur (voir brochures)



Les activités parascolaires

Plutôt que d'aller à la garderie, votre enfant peut s'inscrire à une activité parascolaire. Le résumé des activités (payantes) se trouve sur le site de **Césam Nature** (rubrique : parascolaires).



Santé & pharmacie

Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux élèves.

L'élève qui est soumis à une médication particulière doit avoir prévenu l'enseignant avec un mot signé du médecin autorisant l'enseignant ou le personnel de l'école à administrer ce médicament.

En l'absence de ce document, aucun médicament ne pourra être administré par le personnel de l'école.

Bien entendu, l'école ne fuit pas ses responsabilités et interviendra toujours ; en cas d'accident important, la famille sera avertie par téléphone.



Les absences

Dès l'âge de 5 ans (3^{ème} maternelle), les enfants sont en obligation scolaire et toute absence doit être justifiée au titulaire de classe.

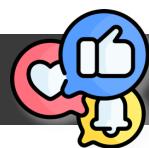
Pour 1 ou 2 jour(s), par un billet d'absence (dont un modèle a été distribué en début d'année ou dans le journal de classe).

Pour 3 jours ou plus, par un certificat médical.

Tout billet d'absence doit être donné au titulaire de la classe **dès le retour à l'école** de l'enfant, sans quoi l'absence sera jugée injustifiée par l'administration !

Dès le dépassement du nombre maximum d'absences injustifiées, celles-ci doivent être et seront signalées à l'inspection scolaire.

Pour les maternelles (de l'accueil à la 2^{ème} maternelle), il n'y a pas d'obligation scolaire. Néanmoins, afin de ne pas perturber l'organisation des activités, il est demandé (dans la mesure du possible) de prévenir les institutrices de toute absence « prévisible ».



Les réseaux sociaux

Notre école organise régulièrement des fêtes ou des soupers dans l'établissement. C'est l'occasion de partager de chouettes moments entre nous et sans doute aussi de prendre des photos souvenirs.

Nous tenons donc à vous rappeler quelques règles importantes concernant la diffusion de photos où apparaissent d'autres personnes que vous.

La prise de toute image d'une personne mais également l'utilisation de cette image sur les réseaux sociaux requièrent le consentement de la personne représentée. En cas de diffusion non autorisée, la personne représentée a le droit de se retourner contre vous.

Nous vous demandons donc d'être conscients de vos responsabilités et d'agir avec prudence pour éviter toute atteinte au droit à l'image des personnes qui figurent sur vos clichés.

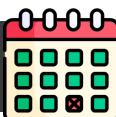
Il arrive que des conflits entre enfants ne soient pas stoppés dans l'enceinte de l'école mais continuent par le biais d'Internet et de l'utilisation des téléphones et des réseaux sociaux.

Nous souhaitons rappeler l'importance de la gestion des réseaux sociaux qui ne sont légalement autorisés qu'à partir de 13 ans.

Si ceux-ci offrent de formidables opportunités de communication, d'apprentissage et de partage, ils représentent également des risques tels que le harcèlement, la divulgation d'informations et l'exposition à un contenu inapproprié.

Afin de garantir une expérience en ligne positive pour nos élèves, nous vous encourageons donc à :

- ① **SURVEILLER L'ACTIVITÉ EN LIGNE DE VOTRE ENFANT** : prenez le temps de comprendre quels sont les réseaux sociaux auxquels votre enfant participe et assurez-vous de suivre son activité de manière régulière.
- ② **ÉDUQUER VOTRE ENFANT SUR LES BONNES PRATIQUES EN LIGNE** : discutez avec lui des dangers des réseaux sociaux, de l'importance du respect et de la confidentialité.
- ③ **ÉTABLIR DES RÈGLES ET DES LIMITES CLAIRES** : fixez des limites quant au temps passé en ligne et aux types de contenus auxquels accéder.
- ④ **ENCOURAGER LA COMMUNICATION** : créez un environnement où votre enfant se sent à l'aise de vous parler en cas de problème ou de préoccupation en ligne.



Un événement à venir !!!

RDV le 29 Septembre 2024 !!!

*Merci
pour votre aide !*

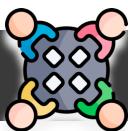
10 - 15 - 25 'light', 25 km VTT

35 - 45 - 65 km

30 e VTT Chenappan

On vous attend nombreuses et nombreux!

Note by the STAF VTT Chenappan



Le Conseil de Participation (COPA)

Chaque école possède son conseil de participation.

De quoi est chargé le conseil de participation ?

- **de débattre et d'émettre un avis sur le projet d'école en se fondant notamment sur les propositions émises par les délégués du Pouvoir Organisateur, de l'amender et de le compléter et de le proposer à l'approbation du pouvoir organisateur;**
- **de proposer des adaptations au projet d'école;**
- **de remettre un avis sur le plan de pilotage;**
- **de débattre et de remettre un avis sur le règlement d'ordre intérieur de l'école et le cas, échéant, de l'amender et de le compléter;**
- **d'étudier et de proposer les actions de soutien et d'accompagnement à l'attention des élèves inscrits sur la base de l'indice socio-économique de l'école;**
- **de mener une réflexion globale sur les frais scolaires réclamés en cours d'année, notamment ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'école;**
- **d'étudier et de proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais scolaires;**
- **d'informer les parents de l'école sur ce qui se dit au conseil de participation;**
- **de recevoir une information claire et transparente de la part du pouvoir organisateur concernant les moyens relatifs à la gratuité d'accès reçus ou collectés directement ou indirectement, et l'utilisation de ceux-ci;**
- **de mener annuellement une réflexion globale sur le caractère inclusif de l'école;**
- **d'être informé au moment de la conclusion de la convention de coopération entre l'école et son pôle territorial, en particulier sur les modalités d'information et de collaboration;**
- **de remettre un avis sur la collaboration de l'école avec le pôle territorial;**

- de mener annuellement, par la mise en œuvre du Tronc Commun, une réflexion globale sur les modalités pratiques de la différenciation des apprentissages et de l'accompagnement personnalisé, en cohérence avec les éléments énoncés dans le contrat d'objectifs.

Qui fait partie du conseil de participation ?

La directrice de l'école, 2 membres du Pouvoir Organisateur, 3 enseignants par implantation, 3 parents par implantation, 1 représentant de l'accueil extrascolaire par implantation et 1 membre du PMS.

Quel est le fonctionnement du COPA ?

- Le COPA se réunit 4 fois par an, en soirée.
- Il est important que, suite à la réunion, les représentants des enseignants et des parents puissent communiquer à tous les enseignants et à tous les parents de l'école ce qui a été dit en réunion.

Qui sont les représentants à l'Ecole de Petit Chemin ?

- Baptiste LEVEAU (papa de Lise et Lucie)
- Sophie-Charlotte DANDOIS (maman de Célian et Yseult)
- Julie BELIN (maman de Florian, Juan et Eléonore)

Sophie-Charlotte DANDOIS et Julie BELIN sont membres sortants.
Il y a deux sièges à pourvoir.

ENVIE DE NOUS REJOINDRE ?

- Envoyez votre candidature en expliquant vos motivations en 10 lignes maximum pour le 10 septembre 2024 au plus tard à direction@asblstjean.be
- Lors de la réunion de rentrée du vendredi 13 septembre 2024 à 18h00 :
- Si deux candidats se sont proposés, aucun vote ne sera utile. Leurs noms seront communiqués lors de cette réunion.
 - Si trois candidats au minimum se sont proposés, la directrice vous les présentera. Il vous sera demandé de voter pour un candidat (vote secret) – un vote par famille. Le dépouillement aura lieu dans une classe en présence des parents de cette classe et les deux personnes ayant le plus de votes rejoindront le conseil de participation. Les autres seront suppléants.

